|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/18 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale16 mars 2021FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés**

**Dixième session**

Genève, 25-28 mai 2021 (en ligne)

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la dixième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

 Qui se tiendra en ligne, du mardi 25 mai 2021, à 13 h 30 (heure d’Europe centrale),
au 28 mai 2021

 I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Points à retenir de la session de mars 2021 du WP.29.

3. L’intelligence artificielle dans les véhicules.

4. Véhicules automatisés/autonomes et connectés :

a) Résultats attendus du groupe de travail informel des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes ;

b) Résultats attendus du groupe de travail informel des méthodes de validation pour la conduite automatisée ;

c) Résultats attendus du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée ;

d) Règlement ONU sur les systèmes automatisés de maintien dans la voie ;

e) Questions diverses.

5. Véhicules connectés :

a) Cybersécurité et protection des données ;

b) Mises à jour des logiciels et questions relatives aux mises à jour à distance ;

c) Échanges de données et communication entre les véhicules ;

d) Questions diverses.

6. Systèmes actifs d’aide à la conduite et Règlement ONU no 79 :

a) Systèmes actifs d’aide à la conduite ;

b) Règlement ONU no 79 (Équipement de direction) ;

c) Questions diverses.

7. Systèmes avancés de freinage d’urgence.

8. Règlements ONU nos 13, 13-H, 139 et 140, et RTM ONU no 8 :

a) Systèmes de contrôle électronique de la stabilité ;

b) Systèmes de freinage électromécaniques ;

c) Précisions.

9. Freinage des motocycles :

a) RTM ONU no 3 ;

b) Règlement ONU no 78.

10. Règlement ONU no 90.

11. Échange de vues sur les orientations et les activités nationales pertinentes.

12. Questions diverses :

a) Liste des priorités en ce qui concerne les activités du GRVA ;

b) Document-cadre sur les véhicules automatisés/autonomes ;

c) Autres questions.

 II. Annotations et liste des documents

 1. Adoption de l’ordre du jour

 Conformément à l’article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (ECE/TRANS/WP.29/690 tel que modifié) du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l’ordre du jour provisoire est l’adoption de l’ordre du jour.

**Document(s) :** ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/1.

 2. Points à retenir de la session de mars 2021 du WP.29

 Le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) souhaitera sans doute être informé par le secrétariat des points à retenir de la session de mars 2021 du WP.29 s’agissant des activités du GRVA et des questions communes.

Document(s) : (ECE/TRANS/WP.29/1157).

 3. L’intelligence artificielle dans les véhicules

 Le GRVA a décidé de reprendre l’examen du document informel soumis par l’expert de la Fédération de Russie et de poursuivre ses débats au titre de ce point de l’ordre du jour.

**Document(s) :** Document informel GRVA-09-23.

 4. Véhicules automatisés/autonomes et connectés

 a) Résultats attendus du groupe de travail informel des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes

 Le GRVA souhaitera sans doute être informé des résultats de la ou des réunions récentes du groupe de travail informel des prescriptions fonctionnelles applicables aux véhicules automatisés et autonomes (FRAV).

 b) Résultats attendus du groupe de travail informel des méthodes de validation
pour la conduite automatisée

 Le GRVA souhaitera sans doute être informé des résultats des dernières réunions du groupe de travail informel des méthodes de validation pour la conduite automatisée (VMAD).

 c) Résultats attendus du groupe de travail informel des enregistreurs de données
de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée

 Le GRVA souhaitera sans doute être informé des résultats des dernières réunions du groupe de travail informel des enregistreurs de données de route et des systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée (EDR/DSSAD).

 d) Règlement ONU sur les systèmes automatisés de maintien dans la voie

 Le GRVA est invité à examiner des propositions d’amendements au Règlement ONU no [157].

**Document(s) :** (ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/32, ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/33, ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/2, ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/3, ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/4).

 e) Questions diverses

 Le GRVA souhaitera peut-être examiner toute autre proposition qui pourrait lui être présentée.

 5. Véhicules connectés

 a) Cybersécurité et protection des données

 Le GRVA souhaitera sans doute être informé des résultats de la ou des réunions récentes du groupe de travail informel de la cybersécurité et des questions de sûreté des transmissions sans fil (CS/OTA).

 Il est invité à examiner, s’il y a lieu, un projet d’ensemble de prescriptions techniques pertinentes pour les Parties contractantes de l’Accord de 1998.

 Il est également invité à examiner, s’il y a lieu, de nouvelles propositions d’amendements au Règlement ONU no 155 (Cybersécurité et systèmes de gestion de la cybersécurité).

 b) Mises à jour des logiciels et questions relatives aux mises à jour à distance

 Le GRVA a décidé d’examiner à nouveau une proposition soumise par l’expert de la France qui précise les dispositions applicables aux constructeurs employant d’autres méthodes d’application du concept de numéro d’identification du logiciel (code RxSWIN) propre au Règlement ONU no X.

**Document(s) :** (ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/6).

 c) Échanges de données et communication entre les véhicules

 Le GRVA souhaitera peut-être poursuivre les débats relatifs à l’exposé fait par l’expert de l’Organisation internationale de normalisation (ISO) sur les véhicules étendus et les autres modes d’échange de données relatives aux véhicules connectés.

 d) Questions diverses

 Le GRVA souhaitera peut-être examiner toute autre proposition qui pourrait lui être présentée.

 6. Systèmes actifs d’aide à la conduite et Règlement ONU no 79

 a) Systèmes actifs d’aide à la conduite

 Le GRVA souhaitera peut-être, s’il y a lieu, que l’équipe spéciale des systèmes actifs d’aide à la conduite lui présente un rapport de situation.

 b) Règlement ONU no 79 (Équipement de direction)

 Le GRVA a décidé de reprendre l’examen de la proposition visant à modifier la série 03 d’amendements au Règlement ONU no 79, dont les dispositions relatives à la fonction d’atténuation des risques doivent être soumises au WP.29 et au Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1) pour examen à leurs sessions de juin 2021, sous réserve que le GRVA confirme son accord.

 Il a également décidé de reprendre l’examen des propositions d’amendements au Règlement ONU no 79 en attente.

**Document(s) :** (ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/7, ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/8, ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/9, ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/10, ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/11, ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/12, ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/13).

 c) Questions diverses

 Le GRVA souhaitera peut-être examiner toute autre proposition qui pourrait lui être présentée.

 7. Systèmes avancés de freinage d’urgence

 Le GRVA souhaitera peut-être que le groupe de travail informel des systèmes actifs de freinage d’urgence (AEBS) lui présente un rapport de situation concernant les véhicules des catégories M1 et N1.

 Il souhaitera peut-être également que le groupe lui présente un rapport de situation concernant les véhicules lourds.

 Le GRVA est invité à examiner, s’il y a lieu, des propositions d’amendements au Règlement ONU no 131 (AEBS) et au Règlement ONU no 152 (AEBS des véhicules des catégories M1 et N1).

 8. Règlements ONU nos 13, 13-H, 139 et 140, et RTM ONU no 8

 a) Systèmes de contrôle électronique de la stabilité

 Le GRVA a décidé de reprendre l’examen de la proposition d’amendement au Règlement technique mondial ONU (RTM ONU) no 8, visant à introduire des dispositions d’essai qui prennent en compte les dernières innovations concernant les systèmes de direction.

**Document(s) :** ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/34
(ECE/TRANS/WP.29/2020/99).

 b) Systèmes de freinage électromécaniques

 Le GRVA a décidé d’examiner une proposition révisée d’amendements au Règlement ONU no 13, qui vise à inclure dans ce Règlement des dispositions relatives à l’homologation de type des systèmes de freinage électromécaniques, soumise par l’expert de l’Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA).

**Document(s) :** (ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/21).

 c) Précisions

 Le GRVA est invité à examiner les propositions d’amendements aux Règlements ONU nos 13, 13-H, 139 et 140 qui pourraient lui être présentées.

 9. Freinage des motocycles

 a) RTM ONU no 3

 Le GRVA est invité à examiner toute proposition relative au Règlement technique mondial (RTM) ONU no 3 qui pourrait lui être présentée.

 b) Règlement ONU no 78

 Le GRVA est invité à examiner toute proposition relative au Règlement ONU no 78 qui pourrait lui être présentée.

 10. Règlement ONU no 90

 Le GRVA a décidé de reprendre l’examen d’une proposition d’amendements au Règlement ONU no 90, soumise par l’expert de la CLEPA.

**Document(s) :** (ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2021/15).

 11. Échange de vues sur les orientations et les activités nationales pertinentes

 Le GRVA souhaitera sans doute être informé des activités relatives à l’automatisation des véhicules et à la connectivité menées à l’échelle nationale, s’il y a lieu.

 12. Questions diverses

 a) Liste des priorités en ce qui concerne les activités du GRVA

 Le GRVA souhaitera peut-être examiner les observations formulées par la Commission européenne au sujet des priorités du Groupe.

**Document(s) :** (document informel WP.29-183-13).

 b) Document-cadre sur les véhicules automatisés/autonomes

 Le GRVA souhaitera peut-être examiner, s’il y a lieu, des propositions visant à mettre à jour les activités et le calendrier relatifs aux véhicules automatisés et autonomes.

 c) Autres questions

 Le GRVA souhaitera peut-être examiner toute autre proposition qui pourrait lui être présentée.

1. \* Les représentants sont priés de s’inscrire en ligne sur le site Web de la CEE (<https://indico.un.org/event/35765>). Sur la base des inscriptions reçues, des informations seront fournies pour l’accès à la réunion virtuelle. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE. Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l’adresse [documents.un.org](http://documents.un.org/) ou [https://undocs.org/"symbol](https://undocs.org/%22symbol)". [↑](#footnote-ref-3)